



CRITERIUM PHOTO IBM France 2020

A l'occasion de son 71^{ème} Concours National, le Photo-Club IBM France organise
Le 29^{ème} CRITERIUM PHOTO IBM France

Organisé par le Photo club IBM Côte d'Azur



<http://photoclublge.fr/>

Les sujets proposés dans le cadre de ce critérium sont les suivants :

« **Portraits** » en **Monochrome** *

« **Paysages (non urbains)** » en **Couleur** **

Le jugement de ce concours aura lieu les

* **Vendredi 22 Mai 2020: Salle Polyvalente, 7396 route de Cagnes, 06610 La Gaude**

** **Samedi 23 Mai 2020 : Salle Féraud, 6 rue Louis Michel Féraud 06610 La Gaude
à partir de 14h00**

Contact : president@photoclublge.fr

Règlement du critérium ci-après à lire avant toute question

Sous l'égide de la Fédération Photographique de France



<http://federation-photo.fr/>



Western Digital.

EYROLLES



polka



TETENAL



Nos partenaires:

et la

REGLEMENT

Article 1

Le **CRITERIUM PHOTO IBM France** est ouvert à tous les Photo-Clubs IBM de France ainsi qu'à toute personne résidant en région **Provence Alpes Côte d'Azur**, membre de photoclub ou non, hors photographes professionnels. Vous êtes cordialement invité à y participer et venir sur le site du concours.

Article 2

Ce concours est gratuit et comporte **DEUX CATEGORIES** et **SUJETS**:

Monochrome*: **Portraits**
Couleur : **Paysages (non urbains)**

* *Les virages monochrome (totaux ou partiels) sont acceptés*

Article 3

Chaque épreuve présentée (une seule photo par support) devra obligatoirement être montée sur carton 30 x 40 aux normes établies par la Fédération Photographique de France, avec totale liberté de présentation à l'intérieur de ce format. La propreté du carton et le soin du collage pourront être pris en compte pour l'évaluation de la photographie.

Article 4

Chaque **Club** peut présenter **QUINZE photos au maximum par catégorie**.

Chaque **Photographe** (individuel ou club) **ne peut présenter plus de TROIS photos par catégorie**, sur l'ensemble des clubs dont il / elle fait partie.

Article 5

Les auteurs inscriront clairement, sur une étiquette collée au dos de chaque support de photo, **en haut et à gauche, leurs nom et prénom, l'identification du Club, la catégorie et le sujet, le numéro d'ordre de présentation sur le bordereau correspondant, ainsi que le titre de l'œuvre**. Aucune indication, manuscrite ou non, ne doit figurer sur le recto des photos.

Article 6

Chaque Club / Photographe individuel présentera un bordereau d'accompagnement par catégorie suivant modèle joint. Il comportera pour chaque photo un numéro d'ordre, les nom et prénom de l'auteur et le titre de l'œuvre.

Article 7

Le jury sera constitué de photographes avertis, qui établiront un classement indépendant par catégorie et désigneront, en fonction de la qualité des œuvres, les **QUATRE** meilleures photos dans chacun des sujets. Les auteurs de ces quatre photos seront récompensés.

Article 8

Les jugements de ce Concours Critérium, réalisés en public, auront lieu :

- **le vendredi 22 Mai 2020 à 15h30 environ pour le concours monochrome**
à la: **Salle Polyvalente, 7396 route de Cagnes, 06610 LA GAUDE**
- **le samedi 23 Mai 2020 à 15h30 environ pour le concours couleur**
à la: **Salle Féraud, 6 rue Louis Michel Féraud 06610 La Gaude**

Il est possible pour les membres de clubs ou photographes régionaux d'assister au concours sous réserve d'en informer les organisateurs.

Article 9

Les Photos accompagnées des bordereaux devront être remis de préférence en main propre à des membres de l'organisation du concours photo IBM ou parvenir ensemble dans un **même emballage, permettant la réexpédition, avec affranchissement de retour, au plus tard le vendredi 15 Mai 2020** à l'adresse suivante:

A l'attention de Christophe Dentinger,
Photoclub IBM Côte d'Azur
Immeuble « The Crown »,
21 avenue Simone Veil,
06200 Nice

En dernier recours elles pourront être apportés sur les lieux du Concours **AVANT midi le jour du jugement de chaque thème.**

Article 10

La participation au 29^{ème} Critérium Photo IBM est gratuite. Aucune réclamation ne sera admise.

Article 11

L'annonce des résultats aura lieu immédiatement après le concours. Les photos primées seront conservées et feront l'objet d'une exposition avant d'être rendues à leurs auteurs.

Article 12

Le plus grand soin sera apporté à la manipulation des photographies. Toutefois, les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration pouvant survenir lors du concours ou de l'acheminement des épreuves.

Article 13 PROTECTION JURIDIQUE ET DROITS D'AUTEUR

La participation au concours sous quelque forme que ce soit, est subordonnée à l'observation des lois françaises en matière de Droits d'Auteur (loi n° 92-597 du 1er juillet 1992 relative au code de la propriété intellectuelle – partie législative) ainsi qu'à celle de la loi sur la Protection des personnes physiques et de leur image (loi du 17 juillet 1970). Le Club organisateur du concours ne saurait être rendu responsable d'une inobservation quelconque des lois par les concurrents qui participent à cette compétition. La publication et la projection éventuelles des œuvres sous-entendent que celles-ci sont entièrement libres de tous droits de reproduction.

L'attention des concurrents est particulièrement attirée sur les points suivants :

- Autorisation écrite préalable des modèles (*en particulier pour les mineurs et les modèles dénudés*).
- Observation des règlements, droits et lois sur la propriété de l'image et de la prise de vues.

- Lors de photo-montages, l'auteur s'engage à ne pas « emprunter » d'éléments sur des livres, revues, journaux, télévisions, CD-Roms et tous autres supports existants ou à venir et, de ce fait, protégés par la loi.

Du simple fait de sa participation au concours ou à une exposition ayant pour tuteur l'un des clubs concernés, le concurrent garantit les organisateurs contre les poursuites éventuelles du fait de ses agissements frauduleux.

Le Photoclub IBM s'engage à ne pas utiliser les photos présentées en dehors de l'usage prévu pour le concours (*publication du palmarès, article d'information, exposition temporaire des photos primées jusqu'au concours suivant*) et à ne pas modifier les droits liés aux images présentées / sélectionnées.

Article 14

Les Lots seront annoncés quelques semaines avant la date du concours.

Les lots seront remis aux photographes primés ou à leur représentant le **samedi 23 Mai 2020 à partir de 18h au centre culturel LA COUPOLE 7382-7446 Route de Cagnes, 06610 La Gaude.**

Les lots des photographes primés absents ou non représentés seront remis en jeu pour d'autres concours ou participants à ce concours, à la discrétion des organisateurs. Les lots ne sont pas envoyés par la poste.

FIN DU REGLEMENT

29 ème CRITERIUM PHOTO IBM France - La Gaude 2020

Bordereau d'enregistrement des photos

(à joindre obligatoirement aux photos)

Nom du Club :

Date :

Adresse retour : Sur Place ou enveloppe de retour préaffranchie

Catégorie :

MONOCHROME

Sujet :

Portraits

Nombre de Photos :

Nombre d'auteurs :

N° Ordre	Auteur – Nom / Prénom	Titre	Rt	Pr
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				

Rt = Résultat 0, 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} ou Accessit – champ réservé aux organisateurs

Pr = Pointage contrôle expédition retour – champ réservé aux organisateurs

29 ème CRITERIUM PHOTO IBM France - La Gaude 2020

Bordereau d'enregistrement des photos

(à joindre obligatoirement aux photos)

Nom du Club :

Date :

Adresse retour : Sur Place ou enveloppe de retour préaffranchie

Catégorie :

COULEUR

Sujet :

Paysages (non urbains)

Nombre de Photos :

Nombre d'auteurs :

N° Ordre	Auteur – Nom / Prénom	Titre	Rt	Pr
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				

Rt = Résultat 0, 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} ou Accessit – champ réservé aux organisateurs

Pr = Pointage contrôle expédition retour – champ réservé aux organisateurs